



G.M.C.O. Groupe Montagne Côte-d'Or
 Espace du Rocher 21160 Marsannay-la-Côte
 tél : 03.80.51.09.39 <http://www.gmco21.fr>
 Agrément Jeunesse et Sports n° 0121 S 107



Bulletin d'adhésion Section FFME 2018/2019

Licence Année sportive 2018-19	tarifs (base/ base+ /base ++)
<input type="checkbox"/> Enfant (né en 2006 et après)	53€ / 56€ / 63€
<input type="checkbox"/> Jeune (né entre le 1/09/2001 et 31/12/2005)	63€ / 66€ / 73€
<input type="checkbox"/> Adulte (né avant le 31 août 2001)	87€ / 90€ / 97€

NOM, Prénom :

Date de naissance : Sexe : M F

Adresse :

Tél portable

mail@

Je déclare avoir été informé(e) :

- que les renseignements ci-dessus seront intégrés dans le fichier informatisé du GMCO et dans celui de la FFME.
- des conditions d'application et des options disponibles de l'assurance incluse dans la licence. J'ai choisi : Base Base+ Base++
 Options : Slackline(+5€) Ski de piste (+5€)
 VTT (+30€) Trail (+10€)
- que l'assureur propose également des **garanties optionnelles indemnités journalières**, ainsi qu'un **contrat garantie des accidents de la vie** (couvrant les sports dangereux), voir notice d'information.
- de l'obligation de déclarer mes déplacements hors UE et Suisse et s'acquitter de la prime de 50 € afin de bénéficier des garanties assistance rapatriement.
- de l'obligation de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique des sports statutaires du GMCO. (inscription impossible sans)
- que l'adhésion n'est effective qu'au paiement de la cotisation annuelle.

Règlement en espèces chèque à l'ordre du GMCO montant :€

Le : / / Signature : (Représentant légal pour les mineurs)



Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade

**CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE INDICATION
 A LA PRATIQUE DES SPORTS DE LA FFME**
(valable pendant un an à compter du jour où il a été délivré)

Je soussigné, Docteur

Certifie avoir examiné : Nom Prénom

Né(é) le :

Après examen, atteste que l'intéressé(e) ne présente pas à ce jour de contre indication à la pratique des activités physiques et sportives (sports de montagne)

Pratique en compétition : Oui Non

Date : Cachet du médecin : Signature :

RAPPEL:

Les sports statutaires pratiqués au sein de la Fédération Française de la Montagne Escalade sont : escalade, ski alpinisme, randonnée pédestre, raquette, canyoning, alpinisme & haute altitude

Le certificat médical est une obligation légale conformément aux articles 8 et 9 du Règlement médical fédéral pris en application des articles L231-2 et L231-3 du Code du sport.

La production d'un certificat médical attestant l'absence de contre indication à la pratique de l'activité des sports statutaires est exigée lors de la première délivrance de licence ainsi qu'à l'occasion de chaque renouvellement annuel.

La participation aux compétitions est subordonnée à la présentation d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition.